Image not found or type unknown

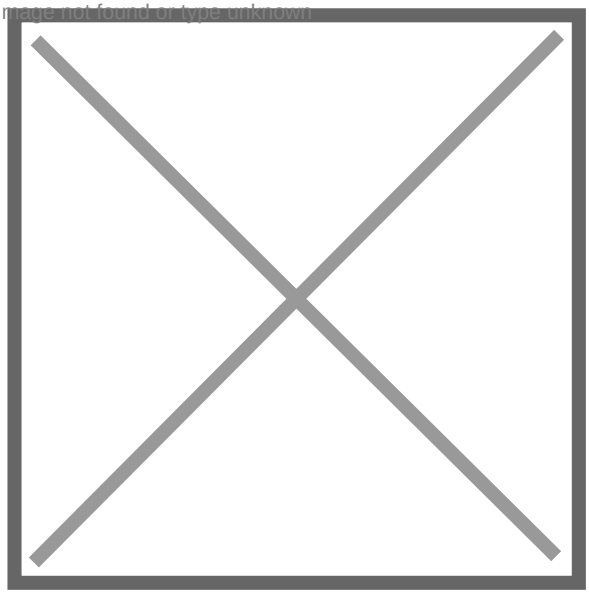

architecte bâtiment de france achat d'une eglise

Par **EXCEPTION**, le **20/11/2024** à **00:26**

Bonsoir

Je suis sur le point d'acheter une église non classée dans un petit village qui appartient au diosèce afin de la transformer en habitation et chambres d'hôtes . Je ne touche pas à son aspect eterieur, je dois juste changer le toit .

La toiture est complètement à refaire et je souhaitais que la couverture soit en bac acier isolé couleur, ardoise /anthracite ou alors en forme de tuile . De nombreuses églises ont déjà opté pour ce type de couverture .

J'ai contacté un architecte des bâtiments de france qui m'a dit que cela ne devrait pas "poser de problème" , j'ai contacté l'UDAP puis les services de l'état du département concerné qui m renvoie de service en service . pouvez vous me répondre ?

Merci à vous

Par **Henriri**, le **23/11/2024** à **09:33**

Hello !

Mais euh... répondre à quelle question ?

Dans l'attente, lecture pour vous : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36767

A+

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés